

Objet de la vérification

La vérification avait pour but de certifier la présentation équitable, dans les états financiers du Fonds renouvelable des services immobiliers, de la situation financière, des résultats des activités et des changements dans la situation financière pour l'exercice qui se terminait le 31 mars 2001, afin d'en rendre compte à la sous-ministre et au SMA du Service opérationnel au gouvernement et dans les Comptes publics du Canada.

Résultats de la vérification

Suite à la vérification, le cabinet d'experts-comptables Ernst & Young a fourni le rapport annexé (l'opinion) des vérificateurs.

États financiers

Fonds renouvelable des services immobiliers

31 mars 2001



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au directeur général, **Vérification et examen**
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds renouvelable des services immobiliers** au 31 mars 2001, ainsi que les états de l'exploitation, du déficit accumulé, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds renouvelable des services immobiliers. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'informations fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis, et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du **Fonds renouvelable des services immobiliers** au 31 mars 2001, ainsi que les résultats de son exploitation et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables applicables aux fonds renouvelables du Gouvernement du Canada, tels que décrits dans la note 2.

Ottawa, Canada,
le 12 juillet 2001.

Ernst & Young s.r.l.

Comptables agréés

Bilan

Fonds renouvelable des services immobiliers

au 31 mars
(en milliers de dollars)

2001

2000

Actif

Court terme

Débiteurs

Gouvernement du Canada	248 263	342 224
Tiers	14 644	10 616
Stocks et charges payées d'avance	524	903
	<u>263 431</u>	<u>353 743</u>

Immobilisations (note 3)	0	2 778
	<u>263 431</u>	<u>356 521</u>

Passif

Court terme

Créditeurs et charges à payer

Gouvernement du Canada	17 158	17 901
Tiers	143 401	154 570
Responsabilité professionnelle	1 986	1 729
Tranche à court terme de la provision pour prestations de cessation d'emploi	1 340	1 360
	<u>163 885</u>	<u>175 560</u>

Provision pour prestations de cessation d'emploi	13 269	11 964
	<u>177 154</u>	<u>187 524</u>

Engagements contractuels (note 4)

Avoir du Canada

Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	193 428	276 619
Déficit accumulé	(107 151)	(107 622)
	<u>263 431</u>	<u>356 521</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'exploitation

Fonds renouvelable des services immobiliers

Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

2001

2000

Revenus nets (note 5)	133 112	120 048
Frais d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	80 607	79 262
Provision pour prestations de cessation d'emploi	2 605	2 140
Coûts d'occupation	2 916	2 657
Amortissement	0	252
Frais généraux refacturés	23 853	22 193
Services ministériels et administratifs	14 907	13 582
Provision pour réclamations et autres dépenses	7 753	2 151
	132 641	122 237
Bénéfice net (perte nette)	471	(2 189)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État du déficit accumulé

Fonds renouvelable des services immobiliers

Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

2001

2000

Solde au début de l'exercice	(107 622)	(105 433)
Bénéfice net (perte nette)	471	(2 189)
Solde à la fin de l'exercice	(107 151)	(107 622)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

Fonds renouvelable des services immobiliers

Pour l'exercice terminé le 31 mars
(en milliers de dollars)

2001

2000

Activités d'exploitation

Bénéfice net (perte nette)	471	(2 189)
Élément n'affectant pas l'utilisation de fonds		
Amortissement	0	252
	471	(1 937)

Variation du fonds de roulement (note 6)	78 637	56 963
Variation dans la provision pour prestations de cessation d'emploi	1 305	132
	80 413	55 158

Activités d'investissement

Immobilisations		
Acquisitions	0	(201)
Aliénations/ajustements	2 778	0
	2 778	(201)

Diminution (augmentation) nette de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	83 191	54 957
--	--------	--------

Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds au début de l'exercice	(276 619)	(331 576)
--	-----------	-----------

Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds à la fin de l'exercice	(193 428)	(276 619)
--	-----------	-----------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

Fonds renouvelable des services immobiliers

1. Autorisation et buts

Le Fonds renouvelable des services immobiliers (FRSI), antérieurement le Fonds renouvelable des Travaux publics, a été établi par la *Loi sur la régularisation des comptes*, (Loi C-22 datée du 22 juillet 1980), qui a été annulée et remplacée en 1985 par la Section 5 de la *Loi sur les Fonds renouvelables*. Cette Loi permet au ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) d'encourir des dépenses pour les démarches entreprises par son ministère pour le compte d'autres ministères et organismes, autres gouvernements ainsi que pour les locataires du secteur privé de propriétés louées ou appartenant à l'État. Depuis le 1^{er} avril 1996, le Fonds renouvelable des services d'architecture, de génie et de l'immobilier opère sous le nom Fonds renouvelable des services immobiliers. Le Fonds comprend les activités de génie et d'architecture, de gestion immobilière, de logement et de dessaisissement, et de services de soutien.

Le Fonds renouvelable a reçu du Parlement une autorisation permanente et continue en vue d'effectuer des paiements au moyen du Trésor pour financer un fonds de roulement suffisant et pour couvrir ses dépenses de fonctionnement et en capital. Le total de ce financement ne peut excéder, en aucun temps, la somme de 450 000 000 \$.

Conformément à l'ancien article 33 de la *Loi sur la régularisation des comptes* et par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (B) 1983-1984, l'autorisation du Fonds a été modifiée pour inclure des frais pour le compte d'autres programmes ministériels de Travaux publics et pour élargir l'autorisation financière de 55 000 000 \$ à 150 000 000 \$. Le Budget supplémentaire des dépenses (C) 1984-1985 a augmenté l'autorisation de 150 000 000 \$ à 300 000 000 \$. Par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (E) de 1987-1988, l'autorisation a été augmentée de nouveau, cette fois de 300 000 000 \$ à 450 000 000 \$.

Du 1^{er} avril 1985 au 31 mars 1988, le Programme des services a été financé par un fonds renouvelable selon le principe du recouvrement des coûts directs, auquel s'est ajouté un crédit de paiement pour couvrir les dépenses de fonctionnement non récupérables auprès des clients, de même qu'un crédit pour couvrir les acquisitions d'immobilisations du programme. Depuis le 1^{er} avril 1988, selon les termes et conditions révisés de la délibération du Conseil du Trésor 805839 approuvée et datée le 25 juin 1987, le Fonds renouvelable des services immobiliers (auparavant Travaux publics) a comme but d'opérer en tant qu'entité financière autonome en imputant des honoraires calculés selon les prix du marché, conformément au barème approuvé par le Conseil du Trésor, pour les services fournis aux clients.

De plus, le Fonds renouvelable a reçu des fonds d'un crédit distinct, afin de couvrir les dépenses de fonctionnement pour les activités à l'appui des objectifs généraux du gouvernement non recouvrées par les revenus. Le montant reçu s'est élevé à 2 589 000 \$ en 1997-1998 ainsi qu'en 1996-1997.

Finalement, dans le cours de la Mise à Jour Annuelle des Niveaux de Référence 2000-2001 (MJANR), approuvée le 9 décembre 1999 par la délibération 827730 du Conseil du Trésor, le Fonds renouvelable a présenté une révision de son cadre financier. En vertu de ce nouveau cadre financier, le Fonds ne sera plus utilisé comme une entité d'affaires pour gérer les coûts engagés dans le cadre de la gamme des services de gestion des Locaux et avoir fédéraux. Depuis le 1^{er} avril 1999, le Fonds est utilisé exclusivement à la prestation de services aux autres Ministères et aux tierces parties.

2. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada en autant qu'ils sont conformes aux politiques et directives gouvernementales. Les principales conventions comptables comprennent :

- a) **Revenus et dépenses**
Les revenus et les dépenses sont comptabilisés sur la base de comptabilité d'exercice. Les frais généraux refacturés et les services ministériels et administratifs sont basés sur les dépenses budgétisées calculées en fonction d'un pourcentage des revenus budgétisés.
- b) **Stocks**
Les stocks sont évalués au coût et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'épuisement successif.
- c) **Travaux en cours**
Les travaux en cours comprennent les coûts de la main-d'oeuvre et les déboursés encourus pour les services rendus ou les biens livrés. Tous les montants facturés sur les travaux en cours sont portés en diminution de ceux-ci.
- d) **Régime de retraite**
Les dispositions de la *Loi sur la pension de la fonction publique* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* s'appliquent aux employés. La part du régime de retraite assumée par le gouvernement du Canada est incluse dans le montant imputé au Fonds au titre des avantages sociaux. Les paiements réels de pension sont tirés des comptes de pension de la fonction publique et de prestations de retraite supplémentaires.
- e) **Prestations de cessation d'emploi**
Les prestations de cessation d'emploi des employés s'accumulent avec les années de service au gouvernement du Canada tel que prévu dans les conventions collectives. Les coûts estimés de ces prestations sont enregistrés aux comptes au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit.

Une provision est prévue au titre des prestations de cessation d'emploi se rapportant aux services antérieurs au 1^{er} avril 1996. Cette provision représente un passif net assumé par le Fonds et est donc imputé au compte "Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds".
- f) **Assurance**
Le Fonds renouvelable a pour politique de ne pas assurer ses biens conformément à la politique gouvernementale d'auto-assurance.

3. Immobilisations et amortissement cumulé

(en milliers de dollars)

Immobilisations	Solde au début de l'exercice	Acquisitions	Aliénations et ajustements	Solde à la fin de l'exercice
Drageurs et installations côtières fixes	2 564	0	(2 564)	0
Chalands, remorqueurs et grosses embarcations pour relevés hydrographiques	2 324	0	(2 324)	0
Autres éléments de dragages	1 654	0	(1 654)	0
	6 542	0	(6 542)	0

Amortissement cumulé	Solde au début de l'exercice	Amortissement de l'exercice courant	Aliénations et ajustements	Solde à la fin de l'exercice
Drageurs et installations côtières fixes	1 790	0	(1 790)	0
Chalands, remorqueurs et grosses embarcations pour relevés hydrographiques	1 122	0	(1 122)	0
Autres éléments de dragages	852	0	(852)	0
	3 764	0	(3 764)	0

Net	2 778		(2 778)	0
------------	--------------	--	----------------	----------

Transfert des immobilisations

En raison de l'adoption du nouveau cadre financier le 1er avril 1999, le Fonds renouvelable des services immobiliers a dû transférer des immobilisations au Crédit durant les exercices financiers 2000 et 2001. Les immobilisations en main de l'exercice courant ont été transférées au Crédit pour un montant égal à la valeur aux livres de 2 778 000 \$ (15 192 000 \$ en 2000). Le débit a été enregistré contre l'apport du capital.

4. Engagements contractuels

Le Fonds est lié en vertu d'engagements contractuels au cours des 5 prochaines années pour un montant de 146 000 000 \$.

5. Revenus nets

(en milliers de dollars)	2001	2000
Revenus bruts	712 515	615 800
Moins des recouvrements des débours au nom des clients	579 403	495 752
Revenus nets	133 112	120 048
Revenus nets par catégorie:		
Honoraires de gestion d'actifs	5 148	4 982
Revenus de projets	103 342	90 524
Recouvrements de salaires au coût direct	21 194	20 887
Autres revenus	3 428	3 655
	133 112	120 048

6. Variation du fonds de roulement

(en milliers de dollars)	2001	2000	Variations
Actifs à court terme	263 431	353 743	90 312
Passifs à court terme	163 885	175 560	(11 675)
	99 546	178 183	78 637

7. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.